

L'INFORMATION AU SERVICE DU TERRITOIRE

Pierre Ginet, Michel Briand, Jérémie Valentin, Rosa Casany, Brigitte Magne, Claire Scopsi, Elisabeth Truquet, Luc Faraldi, Michel Didier, Cécile Métayer, Yannick Moulin et Patrick Brenner

A.D.B.S. | « Documentaliste-Sciences de l'Information »

2012/4 Vol. 49 | pages 26 à 43

ISSN 0012-4508

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-2012-4-page-26.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour A.D.B.S..

© A.D.B.S.. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

[p.26] Le territoire, un concept opératoire

[p.28] Écritures publiques et territoires en réseau

[p.30] La donnée ouverte et libre, facteur d'innovation

[p.32] Le SIDE, un portail au service des régions

[p.33] Collecter la mémoire : enjeux du Web 2.0

[p.35] Le Learning center Ville durable

[p.37] Les archives orales pour la politique de la ville

[p.39] Un observatoire des territoires

[p.40] Œuvrer au développement économique de la région

[p.42] Un partenariat public/privé pour l'information : épilogue de l'Acte III de la décentralisation ?

L'INFORMATION AU SERVICE DU TERRITOIRE

[**théorie**] Se pencher sur la notion de territoire, c'est se pencher sur une polysémie extrêmement riche. Plus que l'histoire de ce terme ou la présentation de ses composantes, on sera sans doute captivé par les multiples dimensions de la « dynamique territoriale », que certains peuvent déjà connaître, mais qui trouvent ici les expressions précises pour les qualifier.

Le territoire, un concept opératoire

Si on a pu envisager la fin des territoires, tout est prétexte aujourd'hui à en parler. Ce foisonnement nuisant à la déclinaison opératoire de la notion, c'est en objectivant le contenu de ce mot-outil que le territoire sera un concept utile pour l'aménagement et le développement des « territoires ».

Généalogie et épistémologie

Comme le rappelle D. Le Berre (1992), le mot « *terra* » possède dès l'origine plusieurs sens (globe terrestre, sol, continent, etc.). L'adjectif « *territorialis* », qui signifie « morceau de terre appropriée », a donné naissance aux mots « terroir » et « territoire ». Le territoire possède jusqu'à l'époque moderne un sens juridique et politique associant le pouvoir du prince, exercé à partir du centre du territoire (la capitale), à celui d'une aire dominée par ce contrôle territorial et matérialisée par un nom et des frontières.

Dans les années 1920, les biologistes transfèrent le terme à l'éthologie : la territorialité devient un mode de comportement. Cette notion retourne ensuite aux sciences humaines (anthropologie, psychologie et sociologie). On y postule que les comportements humains doivent être compris dans leur environnement global et par leur insertion dans un territoire. Le concept est ainsi transféré dans l'étude sociologique des groupes normés, puis est investi par les géographes.

L'idée d'appropriation par la population au travers d'un sentiment d'identité et d'appartenance prend alors place dans la définition de la notion.

Le territoire, devenu un sous-ensemble de la notion d'espace, peut alors être défini par la conjugaison de trois composantes : un espace « perçu », un espace « vécu », un espace « voulu ».

Le territoire, enrichi de ces différents apports, désigne une portion d'espace précise, aménagée par une collectivité qui y exerce son autorité, exprime son projet d'aménagement et finalement, se l'approprie.

Si appréhender un territoire signifie mettre en évidence les interactions entre un groupe social et son espace de déploiement, c'est aussi le placer dans d'autres ensembles. Un territoire n'est jamais isolé mais forme un système ouvert qui entretient des échanges avec d'autres territoires dans lesquels il s'insère ou qui le constituent pour tout ou partie, depuis plus ou moins de temps. Il faut tenir compte de cette complexité pour le décrire, le comprendre et, le cas échéant, intervenir sur lui.

Les composantes du territoire

Selon A. Moine (2006), tout territoire comprend trois entités :

► Un nom : résultat d'un processus d'appropriation par un groupe social, marqué par des conflits avec d'autres groupes. Du nom donné au territoire – 1^{re} forme de l'appropriation – résulte la définition d'une aire d'extension et de limites dans lesquelles le groupe exerce son pouvoir. Le territoire devient alors une entité identifiable et non fractionnable, un organisme vivant en quelque sorte.

- Une composante morphologique : dimension physique, addition de lieux combinant héritages naturels - espace avec des caractéristiques (climat, relief, accessibilité, etc..) représentant des potentialités ou des contraintes - et actions de l'homme qui, en organisant le territoire pour y optimiser son maintien, donne au territoire sa physionomie et son identité.
- Une gouvernance : appropriation d'un territoire par une organisation incarnée par des acteurs produisant des décisions qui engendrent à leur tour des flux (argent, hommes) entre les lieux qui maillent le territoire.

Dynamiques territoriales

Les territoires naissent, vivent, se développent, meurent, et font face aux événements historiques (de nature économique, sociale, politique ou naturelle) de manière diverse. Systèmes ouverts, leur évolution est conditionnée par leurs relations avec d'autres territoires¹.

- *Sept types d'interactions*

Le concept d'interaction biologique fait référence aux relations entre espèces dans un écosystème. Sept types d'interactions territoriales sont possibles.

- **Le neutralisme** : absence d'interaction entre territoires. Les notions de bénéfice ou de préjudice causé par un territoire sur un autre n'existent pas. Telle métropole éloignée de telle autre, avec laquelle elle ne partage ni ressources, ni marchés, ni projets, se trouvera dans cette situation.



pierre.ginet@univ-lorraine.fr

Pierre GINET est géographe, professeur à l'Université de Lorraine et chercheur associé à l'Université d'Artois. Responsable du master spécialité Défense-Méthodes-Territoires et de l'équipe de recherche GEOPOL (Géographie de l'aménagement, de l'urbanisme et du développement des territoires), ses travaux de recherche et les thèses de doctorat qu'il encadre portent sur les processus de recompositions territoriales abordés avec un regard géopolitique et sous l'angle de la prospective.

- **Le mutualisme** : interaction, souvent non obligatoire ou temporaire, bénéfique à plusieurs territoires. Ce sera le cas des réseaux de territoires qui unissent des partenaires en raison d'une proximité géographique devenue facteur de développement (ex : une région transfrontalière) ou d'une ambition commune (ex : un réseau de villes).

- **La symbiose** : relation dissymétrique, souvent obligatoire, durable ou non, que des territoires entretiennent pour leur profit réciproque. On la retrouve ainsi dans les alliances liées à une assistance mutuelle entre territoires (ex : Berlin sous le blocus en 1948).

- **L'amensalisme** : relation nuisible pour un territoire, neutre pour l'autre. C'est le cas par exemple de la pollution atmosphérique produite par les grandes villes, exportée en direction d'espaces éloignés (ex : les pics d'ozone enregistrés en forêt de Fontainebleau pour des polluants produits à Paris).

- **Le commensalisme** : relation bénéfique pour un territoire, neutre pour l'autre. C'est le cas des petites villes s'inscrivant dans la mouvance de stratégies métropolitaines pour récolter les miettes d'une hypothétique croissance.

- **Le parasitisme** : relation bénéfique pour l'un des deux territoires, nuisible pour l'autre. (ex : Les razzias des Huns en Europe).

- **La prédation** : relation associant un ou des territoires-prédateurs à un ou des territoires-proies. De la

colonisation aux fronts pionniers en passant par la guerre, les exemples géographiques abondent.

- *Cinq types d'évolution*

Chaque territoire, quelle que soit son échelle, se trouve à un moment de son histoire dans l'une des configurations suivantes.

- **L'autopoïèse** ou autoproduction. Un système territorial est autopoïétique lorsqu'il peut fonctionner dans son environnement en maintenant sa structure.

- **La résilience** : faisant intervenir des ressources permettant de revenir à une situation d'équilibre, elle se décompose en trois phases : l'amont, période où le territoire possède un potentiel dormant de résilience, le point de bifurcation ou de rupture territoriale, puis deux types d'évolution : l'auto-conservation (les réactions locales ramènent le territoire à la position initiale) et l'auto-réorganisation (le territoire maintient son intégrité mais acquiert des propriétés nouvelles).

- **La déterritorialisation** : les événements (ex : nouvelles frontières à l'issue de guerres) qui désagrègent de façon plus ou moins durable un territoire.

- **Le développement** : notion qui renvoie à la validation d'objectifs préétablis par le groupe social chargé de gérer et d'aménager son territoire.

- **L'émergence** : apparition d'un pouvoir sur une aire dominée par un contrôle (territorial), matérialisée par un nom et des limites et son appropriation par la population au travers d'un sentiment d'appartenance. Deux formes sont possibles : la production territoriale (la conquête de terres vierges) et la recomposition territoriale (remaniement de formes anciennes).

- *Plusieurs mécanismes de régulation*

Tout comme les êtres vivants, les territoires entretiennent des relations. Chaque territoire possède une limite permettant de l'appréhender à la fois comme un contenant et un contenu et fonctionne à la manière d'un système ouvert, dans le cadre d'un nombre limité d'interactions possibles. Si les relations qui unissent les territoires peuvent demeurer stables pendant longtemps, elles peuvent également évoluer subitement ou à l'issue d'une période de mise en pression. Tout changement territorial porte en lui une origine partiellement exogène. Par effet de collision territoriale en quelque sorte, un changement opéré dans un territoire est susceptible d'entraîner un changement dans un ou plusieurs autres territoires. Cette évolution marque le début d'un processus débouchant sur trois mécanismes de régulation possibles avec, pour chacun d'eux, un nombre limité d'issues envisageables : maintien de la territorialité, territorialisation ou déterritorialisation de portions d'espace. ●

Cet article est disponible dans une version intégrale sur Hal : <http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00757887>.

¹ Pierre GINET. « Bifurcation de trois trajectoires rurales sous influence périmétropolitaine : la vallée de la Marne entre Champagne, Perthois et Vallage », Actes du colloque international « Héritages et trajectoires rurales en Europe », Montpellier, 6-7 sept. 2007, <http://recherche.univ-montp3.fr/artdev/colloque7/index.html>



michel.briand@telecom-bretagne.eu
<http://www.a-brest.net/auteur2.html>

[ouverture] La ville de Brest a adopté depuis plusieurs années la culture ouverte. Fondée sur l'écriture publique et le partage des informations, cette politique a déjà donné lieu à une série impressionnante de projets. La synergie positive créée ainsi ne manquera pas d'attirer l'attention.

Responsable de formation à Télécom Bretagne, grande école d'ingénieurs et centre de recherche international en sciences et technologies de l'information, **Michel Briand** est aussi élu de la ville de Brest et de l'agglomération en charge d'Internet, du multimédia et de l'économie sociale et solidaire. L'apprentissage des pratiques collaboratives ouvertes et l'élargissement des biens communs numériques ont été le dénominateur commun des différents projets auxquels il a participé.

Écritures publiques et territoires en réseau

Au fur et à mesure de la diffusion des outils numériques, de nouvelles formes d'expression se développent. La ville de Brest a choisi d'accompagner les sites participatifs tels que médiablogs, wikis, veilles partagées pour « donner à voir », valoriser les personnes, apprendre à coopérer et mutualiser.

Mettre en valeur les initiatives

Dans une délégation qui liait citoyenneté et nouvelles technologies, la Ville a voulu construire avec les acteurs concernés une politique publique qui favorise une appropriation sociale du numérique. L'écriture publique, considérée comme l'outil de notre démarche du « faire avec », traduit la co-construction de cette politique. Cette transparence, qui donne confiance, a permis le développement d'un réseau de 105 points d'accès publics à Internet (les « PAPI ») à proximité des habitants, dans des lieux qu'ils fréquentent déjà¹.

Sans les blogs, wikis ou réseaux sociaux, l'écriture ouverte à Brest se limitait à rendre visible ce qui était discuté et proposé. L'usage du système de publication Spip, séparant l'écriture de la mise en forme, a permis d'initier en 2003 les sites municipaux participatifs tel « a-brest.net ». Ce choix d'un système de publication ouvert sans « maître du Web » est fondateur : chaque acteur de la collectivité, chaque association qui développe un projet est invité à le présenter.

Aujourd'hui, le site compte plus de 10 000 articles publiés dans une lettre hebdomadaire diffusée à 1 500 abonnés. Pour ceci, l'organisation de dizaines d'ateliers d'écriture a permis de sélectionner les rédacteurs chargés de présenter les 40 projets soutenus chaque année et de rédiger les comptes rendus de réunions des conseils de quartier².

Avec le soutien de l'hébergeur associatif Infini³, des dizaines de sites ont ainsi diffusé lentement dans

la ville une culture de l'écriture ouverte. Aujourd'hui, des dizaines d'associations alimentent des sites participatifs sur la solidarité internationale et l'action sociale⁴, mais seules 8 délégations ont opté pour une écriture ouverte. Peu de villes ont fait le choix de l'écriture participative : pourtant, à la différence des débats enflammés sur des listes ou forums, elle ne génère pas de conflit. Publier un article reste un acte fort. À la différence de l'écriture institutionnelle plus formalisée, cette écriture publique contribue à la reconquête de l'estime de soi des personnes.

De l'accompagnement et des outils libres

C'est du projet des « Trotteriou », les webreporters des lycées de la cité scolaire de Kerichen, qu'est né le projet Médiablog, un développement spécifique (en logiciel libre) pour accompagner l'expression multimédia dans la ville⁵. De nombreux projets multimédias figuraient dans l'appel à projet annuel mais réaliser un CD ou quelques vidéos ne permet pas de les rendre visibles et de les partager. La plate-forme Médiablog, reprise par la région pour une trentaine de lycées, propose un support à toutes les initiatives de webradio et de webTV.

En expliquant les droits d'auteur associés à la création, l'animatrice du projet a mis en valeur l'élargissement des libertés d'usage permis par les licences Creative Commons si bien que la très grande majorité des publications sont sous une licence qui en permet la réutilisation.

L'accompagnement des projets et la mise à disposition des outils sont importants pour faciliter la diffusion dans la société civile. L'hébergeur Infini et la Maison du livre proposent une ferme de services basés sur des logiciels libres : blogs (wordpress, spip, médiaspip), wikis (médiawiki), cartes ouvertes, listes de diffusion, adresses mél ouvertes à tout habitant ou association.

Le chemin de l'écriture collaborative

La dynamique des PAPIs, des projets en réseau, des ateliers - temps d'apprentissage et de rencontres - constituent un terreau fertile de projets collaboratifs. Dans la logique de

Wikipédia - une écriture ouverte à tous produisant des biens communs -, Wiki-Brest, carnet d'écriture collaborative sur le patrimoine et le vivre ensemble au pays de Brest a été lancé. Page vide en 2005, Wiki-Brest propose aujourd'hui des milliers d'articles écrits par des centaines de personnes. Comme pour l'écrit public, des dizaines d'ateliers ont été nécessaires pour impliquer habitants et associations. Sur cette plate-forme, les journaux de quartier donnent à voir leurs anciens numéros, les patronages laïcs racontent leur histoire, des personnes retracent une tranche de vie, reconstituent un bâtiment disparu ou un événement, etc.

Le Forum des usages coopératifs s'est inspiré de l'écriture collaborative comme méthode de travail pour mettre à disposition textes et études avec plusieurs dizaines de wikis thématiques référencés sur la plate forme « Wikis au pays de Brest ». Cette écriture collaborative est facilitée par le choix du partage et des droits d'usage élargis, options de Wiki-Brest, du médiablog et des sites participatifs. La diffusion de cette culture du partage a débouché sur l'organisation, tous les deux ans, de la semaine « Brest en biens communs » qui a favorisé de nouvelles initiatives : des milliers de photos sur le pays de Brest ont été collectées sur Wikimedia Commons, le réseau des bibliothèques a ouvert un portail des savoirs pour les conférences données à Brest, des cartes ouvertes participatives ont été développées dans plusieurs communes et nous préparons « Brest ville wikipedia » avec l'envie de libérer et d'élargir l'accès aux œuvres du domaine public, à la musique bretonne, à l'histoire des plantes du conservatoire de Brest⁶.

Coopération et innovation sociale ouverte

Le numérique nous confronte pour la première fois de notre histoire à l'abondance : copier un objet numérique ne coûte presque rien, produire à plusieurs est efficient... et agréable ! Mais nous n'avons pas appris à réutiliser, à « faire ensemble ». Les pratiques collaboratives sont une méthodologie adaptée à la gestion de l'abondance dans un monde marqué par la compétition, l'organisation hiérarchique et cloisonnée. Pour contribuer à diffuser cette culture de la coopération, nous organisons deux sessions annuelles de formation-action à l'animation de projets collaboratifs⁷.

À côté de cette politique publique, nous voyons émerger des projets qui s'auto-organisent autour de blogs, wikis, réseaux sociaux. C'est le cas du mouvement des « fablabs » qui, en moins d'un an, rassemble plus de 200 personnes en Bretagne et organise à Brest un « openbidouille camp », ou d'initiatives autour des territoires en transition ou de la consommation collaborative⁸.

C'est ce nouveau champ de l'innovation sociale ouverte que nous souhaitons accompagner. La présentation d'une vingtaine de projets du numérique sur la plate-forme « Imagination for People »⁹ sera

LES DIFFÉRENTS TYPES DE CONTRIBUTIONS SUR WIKI-BREST



• Une encyclopédie du pays de Brest

Les contenus sont de nature encyclopédique.

Cela nécessite la construction de savoirs structurés : rigueur dans les démarches, contributions collectives et exigeantes qui nécessitent du temps, des discussions sur les objectifs communs et sur la structure de l'article.

• Les carnets de la mémoire d'un territoire

Ces écrits permettent une plus grande liberté de rédaction et de contenus : contenus à caractère plus narratif, approche de type « témoignage ». On peut alors y intégrer des contenus de manière plus ouverte et moins contraignante, plus vivante et personnelle.

• Différents types d'écrits

En dehors des articles encyclopédiques et des témoignages, Wiki-Brest accepte des écrits sous diverses formes : chanson, poème, recette de cuisine... afin d'asseoir son identité culturelle. •

élargie à une centaine de descriptions d'innovations dans les quartiers, autour des territoires en transition, des circuits courts, de l'économie sociale et solidaire. En amenant les acteurs à écrire et partager leurs projets, nous souhaitons montrer que l'innovation est abondante sur un territoire et inviter les acteurs à utiliser les méthodologies collaboratives.

Nous sommes ici au carrefour du « donner à voir » qui valorise, de licences libres qui favorisent la réutilisation et du choix de la coopération. De manière analogue au code d'un logiciel libre, nous allons essayer de décrire le code source d'une innovation (son « comment faire ») et proposer au porteur de projet de devenir expert de son savoir-faire.

Dans une société du numérique où nous apprenons à partager, réutiliser, faire avec d'autres, l'accompagnement de cette écriture ouverte au pays de Brest favorise le lien social et une dynamique d'innovation sur le territoire¹⁰. Peut-être pourra-t-elle contribuer à une dynamique plus large d'innovation sociale en réseau qui contribue à une transformation des territoires prenant en compte les enjeux de solidarité, de transition écologique qui interpellent notre société ? •

1 Portail des PAPI http://www.wiki-brest.net/index.php/Cat%C3%A9gorie:PAPI_brestois

2 <http://www.a-brest.net>

3 <http://www.infini.fr>

4 http://www.wiki-brest.net/index.php/Sites_participatifs_au_pays_de_Brest

5 <http://www.mediablog-brest.net> ; <http://trotteurs.ac-rennes.fr>

6 <http://brest-en-biens-communs.infini.fr> ; <http://www.portail-savoirs-brest.net/> ;

http://wiki.a-brest.net/index.php/Brest_ville_wikipedia ; Collecte des Tonnerres de Brest 2012 <http://www.a-brest.net/article11339.html>

7 Formations animacoop <http://animacoop.net>, outils réseaux <http://outils-reseaux.org/>

8 PrésentationProjet

8 Wiki des fablabs en Bretagne <http://bzhlab.wikidot.com/>, <http://tyfab.fr/> ;

<https://mdl29.net/> ; <http://telefab.fr/> ; <http://openbidouillecamp.mdl29.net/>

9 <http://www.a-brest.net/article11103.html>

10 Présentation des projets http://wiki.a-brest.net/index.php/Texte_du_service



valentin.jeremie@gmail.com

[**synergie**] Quand la rencontre de deux univers – celui des acteurs institutionnels et celui des citoyens – donne lieu à un enrichissement mutuel et provoque des projets innovants autour des « données ouvertes » ... Illustration dans la belle ville de Montpellier.

Docteur en géographie (Montpellier III), **Jérémie Valentin** étudie les nouveaux usages du cyberspace en géographie : *neogeography*, géographie 2.0, geoweb, médias géocalisés, *open data*, SIG, etc. Il est aujourd'hui ingénieur de recherche au CNRS (laboratoire ArtDev UMR 5281) et chef de projet Open Data pour la Ville de Montpellier, dans le cadre du projet Montpellier Territoire Numérique.

La donnée ouverte et libre, facteur d'innovation urbaine

Dans un contexte de crise économique, les États, les régions, les collectivités locales cherchent par tous les moyens des solutions durables qui leur permettent à la fois de réduire leurs coûts de fonctionnement et de trouver des leviers de croissance économique. Pour résoudre cette délicate équation, à laquelle se greffe souvent la variable supplémentaire de durabilité et de pérennité de l'action publique, les instances publiques optent pour diverses stratégies. Celles-ci s'articulent dans un panel très large allant de l'augmentation des prélèvements au lancement de grands plans d'investissement. Dès lors, les TIC dans leur ensemble font souvent office d'une solution d'investissement favorisant l'innovation et maximisant l'utilisation des ressources.

Néanmoins, l'investissement dans le numérique comme levier de l'activité économique se résume trop souvent à un déploiement matériel. L'investissement dans des réseaux techniques aura pour effet d'améliorer l'attractivité du territoire voire même de lui conférer un avantage comparatif décisif lors de l'implantation d'entreprises. Sans remettre en cause cette logique, qui porte souvent ses fruits et qui reste le socle nécessaire à d'autres types d'innovations, on constatera que les contenus sur support numérique peuvent aussi servir de levier d'innovation.

Montpellier Territoire Numérique

Le retour d'expérience issu du programme numérique de la Ville de Montpellier est exemplaire à cet égard. Ce programme¹ se propose, grâce à l'utilisation des TIC, de permettre aux acteurs traditionnels de la ville (entreprises, institutions, acteurs sociaux) et à ceux du numérique d'anticiper et de préparer ensemble les transformations de la ville. S'inscrivent alors des objectifs plus précis tels que favoriser la

création de services urbains innovants, répondre aux grands défis de la ville entre développement économique et ville durable et rendre l'espace urbain attractif et innovant. Pour ceci, les porteurs de projet souhaitent créer et animer un écosystème d'innovation sociale numérique, porter des projets thématiques mais aussi abaisser les barrières à l'innovation par la libre mise à disposition de ressources (*open data*), point-clé souvent mis en exergue.

Les objectifs de l'Open Data

La mise à disposition des données publiques est animée par un triptyque central. Dans les faits, un quatrième aspect, sur lequel nous mettrons l'accent, révèle des mécanismes hybrides tout à fait intéressants pour une collectivité, l'ouverture d'un portail *open data* créant des liens entre les gestionnaires métier et les données citoyennes « crowdsourcées »².

► **Le 1^{er} pilier** de l'*open data* s'articule autour de la connaissance en offrant à tous le maximum de données et d'informations sur un territoire. Au-delà de la connaissance au service du citoyen, ce premier aspect interpelle aussi les réutilisateurs scientifiques en leur facilitant l'accès aux données territoriales sur différents espaces et à différentes échelles.

► **2^e pilier** de base, lié au précédent : la transparence de l'action publique à l'image d'un « *Where does my money go ?* »³, service qui propose aux citoyens anglais de connaître, selon leurs revenus, la partie de leurs impôts qui est attribuée à tel ou tel service public, des informations sur la dépense de l'argent public, etc.

► **3^e pilier** : faciliter la réutilisation des données afin de faire émerger des services innovants. La collectivité locale mettant à disposition ses données fait alors appel à l'intelligence collective extérieure, les capacités internes de la collectivité en temps et en compétences ne permettant pas d'imaginer ou de développer des services urbains innovants.

► **4^e aspect** : l'ouverture d'un portail, point pourtant rarement souligné mais aux conséquences directes sensibles, constatées

après plusieurs mois d'activité. L'ouverture des données publiques crée, en effet, des synergies internes inédites et inattendues. Le fait de mettre au jour des données stockées dans des silos fermés depuis des années valorise non seulement la donnée, mais aussi les services référents. Cette mise à disposition apporte un regard neuf sur les données de la part des citoyens mais aussi des autres services de la collectivité concernée. En outre, le portail Open Data reste un entrepôt de données facile d'accès et bien renseigné qui permet d'éviter des échanges internes parfois plus longs. Enfin, les exemples de retour qualité sur les données se multiplient dans les collectivités⁴ et permettent de poser de nouvelles questions, de découvrir de nouvelles méthodes de travail et donc d'actualiser les relations métier aux bases de données. Ces « nouveaux » liens entre gestionnaires de données et réutilisateurs sont particulièrement visibles pour les données géographiques.

Des données institutionnelles aux données citoyennes

Quelques mois après leur « ouverture », on constate que les données institutionnelles sont généralement utilisées par une grande variété d'acteurs (chercheurs, étudiants, collectivités locales, développeurs, citoyens, communautés d'*openstreetmap*⁵). Leurs motivations sont diverses puisque ces données ouvertes alimentent tantôt un besoin précis en information sur un sujet, tantôt sont couplées à d'autres sources de données pour améliorer un service particulier, etc. L'interconnexion des informations, autorisée par le choix de la licence, est tout à fait essentielle pour les réutilisateurs.

Ce sont souvent les données géographiques qui bénéficient de ce traitement. En effet, ces dernières ont aujourd'hui un poids primordial sur les réseaux et sont portées par plusieurs évolutions majeures dans le domaine de la cartographie, comme l'émergence d'acteurs privés tels que Google ou encore la multiplication des terminaux mobiles GPS. Les données géographiques ne sont plus uniquement issues de sources institutionnelles puisque, au-delà des entreprises, tout individu peut créer et réutiliser de la donnée géographique. Elles trouvent dans OpenStreetMap (OSM) un système de stockage libre qui leur confère une utilité et une visibilité de plus en plus remarquables.

La rencontre entre données géographiques ouvertes institutionnelles et données géographiques citoyennes était alors inévitable. Le premier pas est souvent fait par les citoyens réutilisateurs, qui s'empressent de réinjecter les données ouvertes institutionnelles dans des bases de données communautaires comme OSM, l'objectif étant clairement de rendre cette base la plus complète possible. Peu à peu, le partenaire institutionnel découvre ces nouvelles sources de données et y trouve des aspects novateurs tout à fait compatibles avec ses missions territoriales. Certes, OSM n'est pas une base de

CARTOPARTIES

La Ville de Montpellier ne disposait jusqu'à présent que d'informations sur le niveau d'accessibilité des bâtiments publics. Pour créer un service destiné aux personnes à mobilité réduite (PMR), ces informations, certes indispensables, ne suffisent pas à créer un service adapté à tout le territoire. Le réutilisateur peut s'orienter vers OpenStreetMap, plus précis sur l'accessibilité de chaque lieu, public ou privé. Néanmoins, l'information sur l'accessibilité fait souvent défaut, même dans les bases de données OpenStreetMap. Pour compléter ces informations sur son territoire et susciter la création d'un service destiné aux PMR, la Ville de Montpellier, associée à des acteurs locaux du monde du handicap, de la communauté d'OpenStreetMap et du monde du libre, a organisé des collectes citoyennes d'informations, qui sont ensuite stockées dans OpenStreetMap pour qu'elles soient libres de droit. ●

données géographique exhaustive, mais elle est libre, bien documentée et surtout très réactive. Elle peut alors présenter un intérêt certain, comme complément d'information, dans des problématiques de gestion de l'espace comme, par exemple, le réaménagement d'une zone urbaine.

Une synergie positive

L'entente entre ces deux univers peut alors être encouragée par les acteurs institutionnels pour qui OSM n'est pas uniquement une base de données géographique complémentaire, mais un véritable vecteur d'animation autour de la mise à disposition de données publiques. L'animation peut prendre plusieurs formes, de la rencontre publique à l'organisation d'une récolte citoyenne de données (« cartopartie »/ « *mapping party* ») jusqu'à l'hébergement sur un portail institutionnel de données citoyennes.

Quelle que soit l'initiative choisie, la rencontre de ces deux univers reste riche en enseignement pour l'institution. Il est certes difficile d'épiloguer sur les répercussions à long terme, mais cette rencontre est à la fois un excellent révélateur des données et des services gestionnaires ainsi qu'une vision parfois nouvelle sur des méthodes de travail hybrides. Il est possible que la découverte d'un univers libre et communautaire de gestion de bases de données géographiques apporte des modifications structurelles qui dépasseront la seule mise à disposition de données publiques.

Derrière le phénomène de mode qui consiste à se lancer dans l'*open data*, cette démarche peut se révéler positive à la fois pour les réutilisateurs qui accèdent à de l'information anciennement cloisonnée, mais aussi pour l'institution qui en est à l'origine par la découverte d'un univers innovant en plusieurs points. ●

1 Initié par M. Delafosse, adjoint au maire de Montpellier, délégué à l'urbanisme

2 <http://fr.wikipedia.org/wiki/Crowdsourcing>

3 <http://wheredoesmymoneygo.org>

4 En croisant la donnée « filaire des voies » et la donnée « passages piétons », des acteurs tiers extérieurs à l'institution (société 3Liz) ont ainsi relevé des erreurs de géoréférencement.

5 <http://www.openstreetmap.org>

Rosa Casany, chef du bureau de la documentation au Commissariat général au développement durable, est chargée d'étude documentaire au ministère de l'Écologie qu'elle a rejoint en 2002. Elle a également travaillé au ministère de la Défense, notamment au sein du réseau IES (Intelligence économique et stratégique). Elle assure depuis quinze ans le cours sur la recherche d'information sur les serveurs professionnels à l'Institut national des techniques sur la documentation.



focus



Après diverses expériences en documentation (ENSH, Médiathèque de la Cité des Sciences, ENGREF), **Brigitte Magne** a rejoint le ministère de l'Écologie en 2002 pour créer le centre de documentation de l'IFORE (Institut de formation de l'environnement). Depuis 2007, elle est chargée d'administrer le portail SIDE et d'en animer le réseau des contributeurs au sein du bureau de la documentation du CGDD.

rosa.casany@developpement-durable.gouv.fr

brigitte.magne@developpement-durable.gouv.fr

[**outil**] Privilégiant le travail en réseau, le portail SIDE (Système d'information documentaire de l'environnement et du développement durable) a su créer une synergie à la fois entre services documentaires et entre les services et leur public.

Le SIDE, un portail au service des régions

Ouvert depuis juin 2011 par le ministère chargé de l'Écologie, le portail SIDE¹ a été développé pour valoriser l'information documentaire des services de l'État et la mettre à disposition du public. Le projet, né en 2008, a accompagné les changements des structures administratives², notamment lors de la création des DREAL ou DEAL³.

ACCOMPAGNER LA MUTATION DE LA FONCTION DOCUMENTAIRE

L'originalité du projet, et son point fort, est d'avoir su créer un système Web doté d'un *back-office* documentaire complet, possédant des fonctionnalités de valorisation et de diffusion performantes.

Les 27 sites qui composent le portail⁴ se développent d'une manière coordonnée mais en autonomie en fonction de la réalité du terrain, des thématiques et des métiers du ministère.

La création d'un espace de dépôt des documents ouvert aux services, l'intégration des référentiels des domaines environnementaux et l'évolution du portail vers le géo-référencement ont rapproché les documentalistes des utilisateurs et nouveaux contributeurs et favorisé le développement de nouvelles relations.

UNE NOUVELLE ORGANISATION ORIENTÉE VERS LES TERRITOIRES

La gestion décentralisée des sites web régionaux repose sur un travail en réseau qui respecte les spécificités de chaque service déconcentré et la réalité locale. L'interopérabilité du SIDE, priorité affirmée dès le début du projet, a été mise en œuvre aux niveaux national et régional pour intégrer les fonds des partenaires et développer un travail local riche de collaborations.

Au niveau national, le portail « *Tout sur l'environnement*⁵ », créé par le ministère de l'Écologie pour répondre à la convention d'Aarhus⁶ et faciliter l'accès aux informations environnementales, communique avec le SIDE par un protocole OAI (Open Archive Initiative).

UNE ÉVOLUTION AU SERVICE DU PUBLIC ET DES MÉTIERS DU MINISTÈRE

Le potentiel de diffusion du portail SIDE, le rapprochement qu'il induit entre services, ses capacités de valorisation des informations ont poussé les services régionaux à proposer de l'utiliser pour diffuser les avis de l'autorité environnementale.

Ce système, issu de la fonction documentaire, permet de valoriser une

activité phare du ministère et des services de l'État. Cette étape préfigure un changement pour la fonction documentaire et la reconnaissance des ses compétences. Une seule priorité : mettre les nombreuses compétences des métiers de la documentation à la disposition des experts pour participer à la gestion des connaissances en soutenant une diffusion performante.

Aujourd'hui, le portail SIDE, porté par le Commissariat général au développement durable, continue son évolution et l'accompagnement des services. C'est, à notre sens, une première contribution à la gouvernance documentaire au sein du ministère de l'Écologie. ●

1 <http://www.side.developpement-durable.gouv.fr>

2 21 Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) regroupant les anciennes Direction régionale de l'environnement (DIREN), Direction régionale de l'équipement (DRE) et Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE).

3 Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) pour la Guyane, La Réunion, la Martinique, la Guadeloupe et Mayotte.

4 Le site national et 26 sites régionaux.

5 <http://www.toutsurlenvironnement.fr>

6 Convention d'Aarhus : <http://www.unep.org/fileadmin/DAM/env/pp/documents/cep43f.pdf>



Maître de conférences au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), **Claire Scopsi** y est responsable de la licence professionnelle « Ressources documentaires et bases de données, métiers de la documentation audiovisuelle » de l'Institut national des sciences et techniques de la documentation (INTD). Ses travaux d'ethnométhodologie portent sur les communautés « médiées », notamment les communautés de migrants connectés et les communautés libres.

claire.scopsi@cnam.fr

[mémoire] Conserver les traces de son patrimoine immatériel est aujourd'hui un enjeu fondamental. C'est également un défi, comme on le constatera par des exemples et des questions liées à la pérennité d'initiatives remarquables repérées çà et là dans l'un des territoires du Nord-Pas-de-Calais.

Collecter la mémoire : enjeux du Web 2.0

«**T**out cange, ché pour cha, qui faut garder eune trace écrite d' tous nos tchiots souvenirs et ché à quo in s a attelé » (Minloute, *Histoires de ch'tis*, <http://www.histoires-de-chtis.com/index.php>)

Sauvegarder le patrimoine local est un enjeu culturel majeur pour les collectivités territoriales. Les institutions politiques et culturelles, les universités et les archives concourent à identifier les lieux de mémoire, à les restaurer, à les protéger, à les valoriser en les réinscrivant dans leur histoire. Ces actions concernent les sites et les bâtis historiques, les habitats et équipements populaires témoins de savoir-faire ou de modes de vie passés, les friches industrielles, etc. Plus récemment, les patrimoines immatériels - langues, musiques, contes et rituels, gestes et métiers - ont fait l'objet d'une attention particulière.

LES ENJEUX DE LA MÉMOIRE DU TERRITOIRE

Les enjeux sont triples :

- identitaires, tout d'abord, dans la mesure où cette réinscription dans le passé n'a de sens que si elle fait écho dans la population. Il s'agit donc de co-construire une appartenance, de souder des populations d'origines diverses autour de l'activité qui les a conduits à cohabiter. Le patrimoine est un enjeu particulier dans les zones où les disparitions des grandes activités industrielles laissent un tissu social en souffrance ;

- politiques, puisque l'image qui émerge de cette construction patrimoniale et les valeurs qu'elle véhicule dessinent la personnalité d'un terroir et, en la distinguant de ses voisins, déterminent son attractivité touristique ou entrepreneuriale ;

- documentaires, car il appartient aux institutions d'assurer la réception (parfois la collecte), la conservation, la description, la valorisation et l'accès aux publics des archives et iconographies locales.

Construire son identité et promouvoir ses valeurs serait donc une affaire de politiques ? Non, car en marge des structures officielles une activité d'amateurs éclairés a toujours existé. Historiens et « savants » locaux, conteurs, collectionneurs apportent leurs contributions, parfois en bonne intelligence avec l'action officielle, parfois simplement à côté. C'est ce « *petit peuple du patrimoine* » qui nous intéresse ici, car l'émergence des technologies du Web 2.0 lui a donné un éclairage remarquable : Flickr, Dailymotion, Youtube, les blogs, wiki et forums sont tous investis par des projets de mémoire locale. En raison de son actualité patrimoniale récente, cet article puise ses

exemples dans le bassin minier Lenois, mais tous les territoires peuvent être étudiés : il n'est guère de campagne, de ville ou même de quartier qui ne dispose de son double mémoriel sur le Web.

LE PATRIMOINE DU BASSIN MINIER : ENTRE « GRANDS PROJETS » ET WEB 2.0

En 2012, une vingtaine d'années après la fermeture des dernières mines à Oignies, le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, soit 108 sites, paysages, monuments ou bâtiments, a été inscrit par l'Unesco au patrimoine mondial de l'humanité. Ce classement couronne sept ans de travail de l'association Bassin Minier Uni (BMU), qui rassemble des élus et acteurs locaux et qui a œuvré au montage du dossier de candidature tout en promouvant les manifestations bénévoles consacrées au terroir minier.

Ce succès a été précédé de projets de valorisation de la mémoire industrielle et sociale menés par les institutions. Le Conseil régional Nord-Pas-de-Calais a ainsi apposé le label « Mineurs du Monde »¹ à plusieurs initiatives :

- « Mémoire vivante » : une collecte de 90 portraits de mineurs (prise de photos et de recueils de témoignages),

« EN MARGE DES STRUCTURES OFFICIELLES, UNE ACTIVITÉ D'AMATEURS ÉCLAIRÉS A TOUJOURS EXISTÉ. »

- une fresque hypermédia qui présentera, à la fin de l'année 2012, 250 archives audiovisuelles issues des fonds de l'INA,
- l'inventaire et la valorisation des archives minières, initiés par la numérisation des dizaines de milliers de fiches de situations de mineurs du début du XX^e siècle, versées au Archives nationales du monde du travail par l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs.

DES SITES AMATEURS PLEIN DE RESSOURCES

À côté de ces réalisations prestigieuses, le Web recèle une multitude de sites amateurs, façonnés avec les ressources du Web 2.0 et qui, eux aussi, revendiquent leur participation au rayonnement de la culture et des traditions locales. Malgré leur apparence parfois maladroite, ces sites regorgent de ressources et attirent les visiteurs.

L'un des plus anciens est probablement le site collectif « Histoire de ch'tis »², dûment administré (en ch'ti) par « Minloute » et Marie Claire, habitants de Bruay en Artois. Créé en 2005, il compte en fin d'année 2012 près de 17 000 « histoires », c'est à dire de courts articles témoignant chacun d'un menu fait de la vie quotidienne à l'époque de l'activité minière : la vie dans les corons, le travail à la fosse, les conflits sociaux, les mineurs immigrés, etc.

Le forum « al'fosse perdue au milieu des champs »³ est animé par la fille d'un mineur de la fosse 24 d'Estevelles dont les bâtis sont voués à la démolition. Une trentaine de fils de discussion sont consacrés au souvenir de cette fosse et, plus généralement, aux témoignages de la vie minière. L'un d'entre eux présente une intéressante collection de bannières de la Sainte Barbe, ces drapeaux d'associations de mineurs souvent élaborés en commémoration d'un accident, d'autres des photographies des « corons » du monde entier.

Le blog André de Marles⁴, créé en 2008 sur la plateforme de Skyrock, présente des collections d'objets miniers (notamment des lampes), de photographies anciennes représentant des groupes, des matériels ou des sites. Il compte plus de 8 000 photographies et reçoit plus de 3 000 visiteurs par mois.

Le « portail du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais »⁵ de Wikipédia, riche de plus de 390 articles, a été initié

« CES SITES MONTRENT UNE VOLONTÉ DE CONSTRUIRE DES SOURCES DE CONNAISSANCE. »

par Jérémy Jännick, un jeune (24 ans) assistant comptable de Somains, également auteur des 23 000 photographies déposées dans la catégorie « bassin minier du Nord-Pas-de-Calais » de Wikimedia Commons⁶. Revendiquant son rôle d'« historien spécialiste du Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais », il présente clairement ses contributions comme un complément au projet de classement par l'Unesco et à la constitution de bases de ressources destinées aux chercheurs : « Le bassin minier devrait être classé au patrimoine mondial de l'Unesco, Wikipédia sera alors relativement complet sur le sujet, et la source la plus riche d'informations. »

UNE MICRO-HISTOIRE ET UN PATRIMOINE FRAGILE

Plus qu'une simple imitation d'un travail d'archiviste ou d'historien, ces sites témoignent d'un passé trop humble ou anecdotique pour mobiliser les chercheurs. Ils retiennent néanmoins l'attention des internautes parce qu'ils les renvoient à leur propre territoire ou à leur propre histoire et parce que les outils collaboratifs permettent d'échanger des précisions en puisant dans la mémoire familiale. La reconstitution de l'histoire des ateliers ou des commerces disparus est une particularité de ces sites et, en effet, comment la restituer sans faire appel à la mémoire de tous ?

« J'ai bien connu Monsieur Mezier et ses tournées dans les corons avec sa charrette bâchée, tirée par un cheval blanc. Ma mère lui achetait du malt et du houblon, pour faire sa bière de ménage. » (Ch'Zio, *Histoires de ch'tis*, 20/09/2006).

Même lorsqu'ils semblent parfois maladroits ou naïfs, témoignant de la difficulté pour certains auteurs à s'approprier les techniques de graphisme ou de mise en page, tous montrent un souci de produire des documents exploitables : les informations sont sourcées et taguées, les photos datées et leurs sujets identifiés, parfois en faisant appel aux internautes. Les plans de classement très élaborés d'*Histoire de ch'tis* ou du *Portail du bassin minier* montrent une volonté, au-delà d'une activité de loisir, de

construire des sources de connaissance. Les auteurs s'adossent à des comités d'histoire locale ou des petits musées privés, font appel à l'expertise technique des anciens mineurs. Les messages échangés dans les forums révèlent un souci de prendre en compte le droit de l'information : « Je me demandais : comment fait-on avec les maisons de particuliers ? Il me semble qu'une photographie ne peut avoir pour objet principal la maison d'un privé, que celle-ci ne peut être que dans un contexte, un paysage. Mais y a-t-il une dérogation pour les maisons classées ? » (Mélanie Huguet, Discussion Projet : Nord Pas de Calais-wiki loves monuments⁷, 10/02/2011).

TÉMOIGNAGE D'UNE HISTOIRE COLLECTIVE

Ces sites relèvent d'un patrimoine en raison des contenus rassemblés, mais aussi par le témoignage qu'ils portent sur les relations qu'entretiennent les Français avec leur histoire et leur territoire au début du XXI^e siècle. Ainsi, tous les sites montrent la permanence du souvenir de la catastrophe de Courrières (1906), réactivée par les souvenirs personnels familiaux d'autres accidents plus récents qui tissent une histoire collective du travail.

Mais ces sites sont fragiles. Portés par un ou deux passionnés, que deviendront-ils lorsque ceux-ci disparaîtront ou se lasseront ? On peut espérer que la notoriété de Wikipédia ou de Wikimedia Commons garantisse la pérennité de leurs contenus. Mais à quel avenir les centaines de blogs et forums mémoriels hébergés sur les plates-formes gratuites sont-ils promis ? ●

1 http://www.nordpasdecals.fr/jcms/c_5314/mineurs-du-monde

2 <http://www.histoires-de-chtis.com/index.php>

3 <http://www.pat91620.fr/phpBB/portal.php>

4 <http://andredemarles.skyrock.com/>

5 http://fr.wikipedia.org/wiki/Portail:Bassin_minier_du_Nord-Pas-de-Calais

6 http://commons.wikimedia.org/wiki/Category:Bassin_minier_du_Nord-Pas-de-Calais

7 Wiki Loves Monuments est un concours photographique mondial visant à valoriser les monuments historiques d'Europe, via les projets Wikimedia.



Elisabeth Truquet a débuté sa carrière à la BM de Tourcoing, suivie de 3 années en BU à Boulogne sur Mer. Elle se tourne ensuite vers la lecture publique, prend la direction de la médiathèque de St Etienne au Mont, puis celle de Gravelines. La médiation culturelle, le développement des publics, les pratiques multiples autour de la lecture (sous toutes ses formes) sont significatifs dans son parcours. Elle est responsable du Learning center Ville durable à la Communauté urbaine de Dunkerque.

elisabeth.truquet@cud.fr

[concept] On imagine souvent les *learning centers* attachés à des établissements d'enseignement supérieur. Or, ces lieux intégrant divers services alliant l'information, la pédagogie et la recherche peuvent être aussi consacrés à une thématique particulière et ouverts au grand public. C'est le cas du *learning center* de la Communauté urbaine de Dunkerque.

Le Learning center Ville durable

Le Learning center Ville durable, c'est l'histoire d'une rencontre, d'une convergence entre le projet de la Communauté urbaine de Dunkerque de regrouper sur un même lieu des professionnels et des outils culturels sur le thème du développement durable urbain et l'initiative du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais de mise en place d'un réseau de *learning centers* thématiques sur le territoire.



C'est aussi le croisement d'une vision commune sur la nécessité de développer le partage des connaissances, la diffusion, la promotion et la production des savoirs par des échanges, des débats, la qualification de l'information, des médiations entre le monde de la recherche, de la formation, de l'expertise et le débat citoyen dans le contexte d'un équipement contemporain, attractif, confortable et multiple.

C'est en s'appuyant sur les principes déclinés dans les différents *learning centers* (Lausanne, Delft, Glasgow, Amsterdam, par exemple) que la Communauté urbaine de Dunkerque a élaboré ce programme. Des rencontres avec les relais institutionnels ou professionnels (les partenaires qui s'installeront dans la Halle aux sucres, les bibliothèques, les structures et services spécialisés dans le développement durable, l'urbanisme, l'enseignement, l'architecture, les musées, etc.) ont alimenté le projet.

QUELLE OFFRE ?

L'établissement mettra à la disposition d'un large public des outils de compréhension du développement durable urbain, afin de faciliter l'appropriation par chacun des grands enjeux de la ville de demain, qu'ils soient sociaux, économiques, environnementaux ou sociétaux.

Sur place ou à distance par un portail Internet, le Learning center Ville durable se déclinera ainsi :

- ▶ un dispositif d'accueil et d'accompagnement guidant les visiteurs dans leur cheminement, leurs recherches et l'appropriation des usages. Cette capacité reposera sur la qualité de la médiation humaine, l'organisation de l'offre, son accessibilité et des aménagements intérieurs facilitant les pratiques multiples (espaces de travail en groupe, salle pédagogique, salle d'animation pour petits groupes, espaces de lecture et de consultation dispersés dans l'établissement, salle de travail documentaire, espace de vie et de convivialité, de pause, avec cafétéria, service de restauration, auditorium). Un équipement numérique en phase avec les usages actuels (ordinateurs, tablettes et liseuses, tableaux blancs interactifs, visioconférence, vidéo projection, wifi dans l'ensemble du bâtiment, portail Internet offrira des espaces collaboratifs virtuels de travail, de veille, outils et ressources, etc.
- ▶ un programme scientifique : si la plupart des *learning centers* sont universitaires, le Learning center Ville durable est porté par une collectivité territoriale. Pour autant, il disposera d'une réelle assise et d'un socle scientifique. Des liens

privilegiés avec l'Université du Littoral, l'Université de Lille, le Pôle de recherche et d'enseignement supérieur Nord (PRES Nord), le laboratoire Territoires, villes, environnement & société (TVES) ont été constitués avec le soutien du Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais : chercheurs et universitaires, membres d'un conseil scientifique, feront vivre le programme scientifique (programmation annuelle, contenu et suivi des outils, accueil de doctorants, productions, etc.). Ils faciliteront les participations d'autres universités, laboratoires et programmes de recherche nationaux, internationaux. L'interdisciplinarité se concrétisera également dans l'apport d'experts : territoriaux, professionnels (architectes, urbanistes, paysagistes), philosophes de l'urbain, etc. Un cercle de qualité, en interface avec le conseil scientifique, contribuera lui aussi à l'actualisation du discours sur la ville de demain.

- ▶ une exposition de référence proposant un parcours organisé autour de la question centrale : « *Qu'est-ce que la ville durable ? Comment construire la ville de demain ?* ». Cette exposition offrira, sur un mode participatif et pluriel, des clés de compréhension de nouveaux enjeux urbains, en illustrant son propos par des exemples locaux, régionaux ou d'autres villes dans le monde. La scénographie multimédia permettra une avancée régulière dans son discours : non figée dans ses contenus, renouvelés régulièrement en raison de l'évolution rapide de la thématique, la vie des idées, des débats et recherches actuelles y trouveront toute leur place.

/////

- ///// ► un centre de ressources multimédia accessible sur place et à distance. Hybride, car constitué à la fois de ressources physiques et numériques, le centre de ressources fonctionnera en réseau et en lien avec les différentes structures productrices de contenus (régionales, nationales et internationales). Des collections proposant plusieurs niveaux de lecture, adaptés aux différents publics (jeune public, initiés, professionnels, experts, étudiants, chercheurs, visiteurs occasionnels, etc.), seront présentes dans les différents espaces de vie du *learning center* incitant au butinage ou à la lecture approfondie d'un sujet.
- des actions éducatives favorisant le dialogue, les rencontres et l'émergence de réseaux informels (ateliers, projets participatifs, projections, débats).
- un programme culturel annuel avec expositions temporaires, journées d'étude, conférences, rencontres avec des experts et des parcours de formation en lien avec le conseil scientifique et les réseaux.

DES CHOIX MÉTHODOLOGIQUES

Dans sa volonté de prospective, son souhait d'être en phase avec les usages et besoins des publics, la Communauté urbaine de Dunkerque a fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour établir un schéma directeur numérique de l'ensemble du bâtiment (le *learning center*, mais aussi toutes les composantes de la Halle aux sucres) : cette AMO a non seulement eu un

regard expert sur les infrastructures numériques mais a accompagné le maître d'ouvrage dans les orientations d'organisation du numérique :

- conseil pour les offres d'outils numériques (*hard* et *soft*) pour les publics et leur gestion, (en fonction des usages et pratiques),
- services et offres à déployer (sur place et à distance),
- compétences nécessaires pour la gestion des équipements et pour l'interface avec l'utilisateur,
- évolutions à prévoir en relation avec les flux et pratiques constatées.

La participation des citoyens a déjà pris forme puisqu'il a été décidé de mettre en place une démarche de type « *focus group* » pour recenser dès maintenant les attentes des différents publics. Ce travail de prospection servira à alimenter le projet d'établissement, à moduler certains aspects pratiques et probablement à découvrir des pistes de fonctionnement. Ces *focus groups*, appelés à intégrer les dispositifs d'évaluation, constitueront des comités d'usagers.

UN « WORK IN PROGRESS »

Ce bref éclairage sur le *learning center* dresse à grands traits le portrait du projet, de ses contours et contenus, de sa démarche, de la vision et des usages qu'il propose, tout en laissant la porte ouverte à la vie de cet établissement, à la dynamique qu'il espère créer autour de la thématique dont il traite, à tout ce qui viendra encore l'alimenter. ●

Fiche technique du projet

L'entrepôt qui va accueillir le projet « Halle aux sucres » est un bâtiment industriel datant de la fin du XIX^e siècle. Destiné au stockage du sucre en attente d'exportation puis au stockage du café à partir de 1965, il est désaffecté depuis 1990. Le projet, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté urbaine de Dunkerque, est financé par la Région Nord-Pas de Calais, le Département du Nord (FDAN) et l'Europe (FEDER).

Planning :

- Octobre 2011 : démarrage des travaux
- Dès 2014 : réception du bâtiment, installation de l'équipement
- 2^e semestre 2014 : ouverture de l'équipement

Acteurs :

- Maître d'œuvre : Pierre-Louis Faloci, architecte ;
- Muséographe : Agnès Levillain, agence Sens de Visite ;
- Scénographe : Pierre Louis Faloci ;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage schéma directeur numérique : groupeur Six et Dix, l'Informatique Communicante, le Troisième Pôle ;
- Mission focus group : Thierry Dupas, Agence Sherpa Innovation ;
- Graphisme d'exposition : en cours de sélection ;
- Communication et signalétique interne : en cours de sélection. ●



L'exposition sur les villes de demain- image non contractuelle - Copyright agence PL Faloci.

Anthropologue de formation, **Luc Faraldi** a enseigné à l'Institut d'études européennes de Paris 8 et a co-animé le séminaire « Récalcitrante du terrain » à l'EHESS. Il est notamment l'auteur de *La participation des habitants et la démocratie locale* (Délégation interministérielle à la ville, 20/04/2006).

Il est actuellement chargé de mission au Secrétariat général du comité interministériel des villes, dans le cadre de la mission « L'animation territoriale, de la formation et des ressources ».

lucfaraldi.div@gmail.com



micheldidier75@gmail.com



Ancien élève de l'ENS de Saint-Cloud, éducateur spécialisé, ancien directeur de la politique de la ville à Montreuil, **Michel Didier** a coordonné les travaux du rapport Brévan-Picard sur les métiers de la ville. Il est actuellement en charge de l'animation territoriale, de la formation et des ressources au Secrétariat général du comité interministériel des villes.

[**histoire**] Les collectivités locales et les municipalités accordent de plus en plus d'intérêt à l'histoire de leur territoire, en témoignent les nombreux projets de collecte de la mémoire de la politique de la ville qui ont vu le jour. Au-delà du seul aspect administratif, ces initiatives traduisent la permanence des problématiques de mémoire et illustrent une démarche privilégiant le point de vue des acteurs locaux.

Les archives orales pour la politique de la ville : retour d'expérience et perspectives

Le but du programme « Archives orales de la politique de la ville », mené par le Secrétariat général du Comité interministériel des villes (SGCIV) et le Service interministériel des archives de France (SIAF), était de constituer des sources - à partir d'un acte de remémoration demandé à des témoins - sur la manière dont cette politique publique a été perçue, vécue, ressentie par ceux qui l'ont conçue et mise en œuvre sur le terrain et par ceux qui en ont bénéficié. L'ambition étant que, grâce à cette démarche, on puisse faire l'histoire de la politique de la ville de manière plus contextualisée, plus fine, et donc finalement plus utile qu'à travers la seule lecture des documents administratifs et des dispositifs nationaux.

Cette démarche est particulièrement nécessaire s'agissant d'une politique publique qui eut un rôle précurseur dans des formes d'action relevant de ce que les textes européens appellent la « *multi-level governance* » et qui implique de nombreux acteurs. En effet, la politique de la ville en France est une illustration exemplaire du passage d'une conception privilégiant l'action administrative descendante à partir d'un centre planificateur à une action administrative prenant en compte la décentralisation en marche, privilégiant le contrat entre l'État et les collectivités, des approches holistiques des problèmes et l'implication de tous, y compris des habitants.

Une politique qui a privilégié le rôle des acteurs locaux

Pour étudier un tel objet historique, la seule histoire factuelle, bien qu'indispensable, n'est pas suffisante. D'autres histoires peuvent également être mobilisées : l'histoire administrative permettant de reconstituer l'enchaînement des dispositions législatives et réglementaires relatives à la politique de la ville et les mutations de sa gouvernance au plan national (création de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSÉ)), l'histoire quantitative qui permet de comprendre les évolutions démographiques et sociologiques des quartiers, les « trends » sociaux ou fonciers, les investissements consentis par les différents acteurs institutionnels, l'histoire enfin de l'urbanisme et de l'architecture pour rendre compte d'une politique qui a voulu rompre avec l'urbanisme des « *barres et des tours* » et « *refaire la ville sur la ville* ».

On pourrait également ajouter avec profit l'histoire des métiers car la politique de la ville a aidé à l'émergence de « nouveaux métiers » et en a questionné d'autres, notamment dans le champ de l'action sociale, du logement (social en particulier), de la santé, de la justice.

En bref, le croisement de ces différentes approches est nécessaire. Mais celles-ci seraient incomplètes si l'on ne prenait pas en compte aussi l'histoire du point de vue des acteurs eux-mêmes, dans leur subjectivité, à savoir ceux qui ont mis en œuvre les décisions - grandes ou petites - sur le terrain, qui ont

/////

pris en compte les contextes locaux à l'échelon de la ville et du quartier, parfois du pâté d'immeubles ou de la cage d'escalier, qui ont soupesé les microévolutions possibles et les arbitrages nécessaires.

Plus que toute autre, cette politique publique articulant décisions financières massives (que l'on songe aux milliards d'euros engagés dans la rénovation urbaine !), traitement de crises sociales et sociétales de portée nationale (la banlieue, dans l'imaginaire médiatique, a partie fortement liée avec l'immigration et les espoirs et les craintes qui accompagnent cette thématique), évolutions de l'organisation des villes et des services publics, ne peut être comprise, analysée, appréciée, que si l'on prend en compte les stratégies et les modes d'action de la multiplicité de ceux qui y ont participé, les logiques qui les ont sous-tendus, les permanences, les mutations ou les conflits qu'ils ont générés, les trajectoires professionnelles et sociales dans lesquelles ils se sont inscrits.

C'est au prix d'un tel effort qu'une histoire de la politique de la ville est possible, à travers la constitution de sources fiables parmi lesquelles les archives orales constituées avec les principaux protagonistes.

Cette préoccupation mémorielle et historique s'est renforcée depuis 2003 avec la mise en œuvre du programme national de rénovation urbaine qui a transformé le paysage des ensembles urbains concernés et généré de nombreuses actions locales autour de la mémoire. La publication, sous la direction de Catherine Foret, de l'ouvrage *Travail de mémoire et requalification urbaine*¹ a permis de faire un premier état des lieux de la question.

Une démarche archivistique et expérimentale

Lors du colloque « Ville et mémoire » du 17 juin 2004², qui lançait officiellement le programme de recueil des archives orales, les intervenants ont souligné combien il était difficile de repérer et de collecter des archives très éclatées au plan géographique et très diverses compte tenu des catégories de l'action publique concernées par les problèmes d'exclusion urbaine et sociale et des institutions impliquées : l'État, les collectivités locales, les organismes HLM, les associations, etc.

C'est pourquoi une première instruction DIV/DAF sur les archives relatives à la politique de la ville diffusée dès 2004³, suivie d'une autre en 2006 sur le traitement et la conservation des archives de la politique de la ville⁴ signée du ministre de l'Emploi, de la cohésion sociale et du logement et du ministre de la Culture et de la communication, ont été adressées aux préfets, aux sous-préfets à la ville et aux présidents des conseils généraux, ainsi qu'aux archivistes départementaux et municipaux, en vue de faciliter la collecte des archives de la politique de la ville et leur versement dans les recueils de témoignages oraux auprès de six sites impliqués sur la base du volontariat et sélectionnés en raison de leur

caractère emblématique et représentatif de la diversité des territoires. Chacune des équipes locales a bénéficié d'une formation spécifique au recueil des archives orales de la politique de ville, de consignes en matière de recueil de témoignages (procéder à des enregistrements numériques, rédiger une fiche chronothématique selon un format normé pour chaque entretien, etc.) et d'une dotation au terme d'une convention entre l'organisme collecteur de l'archive orale et la préfecture. À partir de cette trame commune, chaque équipe était libre de s'organiser en fonction de ses besoins et de ses modes de fonctionnement propres. L'expérimentation a permis de tester un ensemble de points clés, d'appuis possibles, de difficultés rencontrées par une telle entreprise.

Des enjeux multiples

Outre l'enjeu de connaissance historique, un tel programme intègre également un enjeu de reconnaissance sociale. En effet, la mise en scène et la transmission de la mémoire d'un quartier ou de sa population contribuent à la constitution d'une histoire collective et à la légitimation des habitants et des quartiers dans leur appartenance à la ville et dans leurs aspirations. D'une certaine manière, le recueil de la mémoire des habitants et des acteurs participent à la reconnaissance des quartiers populaires.

Par ailleurs, la rénovation urbaine soulève un enjeu culturel. Les opérations de démolition et de reconstruction ne touchent pas qu'aux bâtiments, mais aussi à une histoire collective, à des relations sociales. Il est donc essentiel de prendre la mesure de ce que l'on fait disparaître et de s'interroger, avec les habitants, sur les éléments que l'on souhaite patrimonialiser et d'en faire pour eux un enjeu d'appropriation de leur devenir collectif.

Il y a enfin un enjeu opérationnel. Le travail de mémoire exige de définir une méthode, de mettre en place des outils techniques et juridiques appropriés, de déployer des capacités d'animation et d'organisation à l'échelon local. Il y a également une exigence scientifique, afin que le produit des témoignages recueillis puisse avoir aussi une utilité historique au-delà du seul usage local.

C'est ce que ce programme a permis d'expérimenter et que vient concrétiser la parution prochaine du *Guide des archives orales de la politique de la ville* rédigé par Hervé Vieillard-Baron, Thibault Tellier, Pascal Even, Michel Didier et Luc Faraldi, avec le concours de Claire Scopsi pour la mise en forme de sa partie plus technique concernant la conservation des archives et l'ingénierie permettant leur mise à disposition. Une deuxième phase du programme est prévue, ciblant cette fois les grands témoins de la politique de la ville dans le cadre d'un partenariat entre le SGCIV et le Centre national de documentation pédagogique (CNDP). •

¹ Édité dans la collection « Repères pour l'action » de la Délégation Interministérielle à la Ville, http://www.eukn.org/France/fr_fr/Bibliothèque/Environnement_urbain/Patrimoine_culturel/Patrimoine_culturel/Travail_de_mémoire_et_requalification_urbaine_repères_pour_l'action

² <http://i.ville.gouv.fr/reference/3761/actes-du-colloque-villes-et-memoires>

³ Instruction DIV/DAF du 23 juillet 2004 sur les archives relatives à la politique de la ville; Direction des archives de France, Délégation interministérielle à la ville; 23/07/2004, <http://i.ville.gouv.fr/reference/2684>]

⁴ DPACI/RES/2006/011 du 18 septembre 2006, <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/static/781>



Après avoir mis ses compétences de géographe-cartographe au service du développement en Afrique, **Cécile Métyer** est depuis 2009 chargée de mission à la Datar. Responsable de l'animation et de la coordination du site de l'Observatoire, dont elle a piloté le projet de refonte ces deux dernières années, elle assure aussi la conception et la réalisation de documents cartographiques pour les différentes équipes de la Datar.

Cecile.metyer@datar.gouv.fr

[observer] Connaître pour agir... Pour répondre à cet impératif, l'Observatoire de la Datar met à la disposition des acteurs de l'aménagement du territoire une large palette d'indicateurs cartographiés et d'outils permettant de les exploiter.

Un Observatoire des territoires

Organisé en réseau et animé par la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR), l'Observatoire des territoires est un lieu de synthèses, d'échanges et de mutualisation d'informations sur l'aménagement des territoires. C'est aussi un lieu d'innovation et d'expertise pour des approches théoriques et la mise au point d'outils d'aide à la décision utiles aux acteurs de l'aménagement. Il remet au Parlement tous les trois ans un rapport sur les dynamiques et la diversité des territoires français, le dernier¹ étant paru en mars 2012.

UN SITE DE RÉFÉRENCE SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'Observatoire dispose d'un site portail² où, à l'aide d'outils de cartographie interactive, l'internaute peut composer des cartes à partir d'informations territorialisées, regroupées par grands thèmes d'intérêt pour l'aménagement du territoire. Depuis 2005, le site met à la disposition du public des indicateurs cartographiés sur les dynamiques territoriales et les politiques d'aménagement du territoire. Fruit d'une collaboration interministérielle et partenariale, l'observatoire propose des entrées

Les fonctionnalités proposées sur le site de l'observatoire

- des indicateurs sur plusieurs périodes de temps,
 - la superposition de plusieurs indicateurs et zonages,
 - l'affichage d'indicateurs communaux à l'échelle France entière,
 - la visualisation jusqu'à 4 cartes en vis-à-vis,
 - des outils de sélections géographiques sur les différents territoires.
- L'utilisateur peut composer ses dossiers thématiques personnalisés grâce à :
- des assistants de zonages permettant de rechercher, consulter, croiser et analyser des territoires,
 - des portraits de territoire,
 - une cartothèque proposant un jeu de cartes complémentaires,
 - la possibilité de charger son propre jeu de données,
 - l'interopérabilité des données géographiques avec le Géoportail et d'autres outils de cartographie présentant des indicateurs statistiques. ●

thématiques couvrant plusieurs champs d'intervention : développement durable, cohésion territoriale, territoires à enjeux (littoral et montagne), organisation du territoire, etc., ce qui représente plus de 450 indicateurs et zonages, mis à jour régulièrement. L'utilisateur accède à l'espace de cartographie interactive dès la page d'accueil ou par l'entrée « Enjeux thématiques ». Dans l'espace de cartographie, il peut afficher des indicateurs en fonction de ses besoins : zoom, affichage de différents zonages, superposition de deux indicateurs, etc. Les cartes et les données peuvent être imprimées et téléchargées.

Pour faciliter l'appropriation de cet outil, un guide de l'utilisateur et des didacticiels thématiques sont disponibles sur le site de l'Observatoire. ●

¹ DATAR. *Dynamiques, interdépendance et cohésion des territoires, Rapport de l'Observatoire des territoires 2011*, mars. 2012. Pour commander le rapport : www.ladocumentationfrancaise.fr

² <http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr>



y.moulin@ardfc.org

[**accompagner**] « *L'ARD Franche-Comté a [...] pour mission de promouvoir les savoir-faire et les talents qui font l'économie franc-comtoise ; par conséquent : vos compétences !* », peut-on lire sur la page d'accueil de son site. Programme ambitieux qui s'appuie sur une activité de veille performante et dont cet article nous dévoile la mise en œuvre.

En tant que responsable de la veille au sein de Coface RBl (Recovery Business Intelligence) puis, depuis 2006, de chargé de mission « Veille stratégique » à l'Agence régionale de développement de Franche-Comté, Yannick Moulin a mis en œuvre plusieurs systèmes de veille mais aussi écrit plusieurs études sur les entreprises du territoire.

Œuvrer au développement économique de la région

Au travers de ses différentes missions de promotion-communication, de prospection-développement et d'intelligence territoriale (SIT), l'Agence régionale de développement de Franche-Comté (ARD) a pour objectif de contribuer au développement économique de la région. Il s'agit soit de conforter le tissu économique existant en travaillant sur un panel d'entreprises et filières déjà présentes sur le territoire en identifiant, en amont, les menaces et opportunités liées à leurs activités, soit de renouveler le tissu économique en identifiant et attirant de nouveaux projets pour lesquels la région a des atouts à faire valoir.

L'intérêt de l'ARD pour la veille a été immédiat ! Cette activité est, en effet, indispensable dans la phase préliminaire de tout projet parce que :

- c'est le moyen le plus simple pour exploiter et traiter les informations en provenance d'Internet en vue d'augmenter le nombre de projets détectés ;
- de nombreuses sociétés de la région dépendent de centres de décision externes à la région dont il faut suivre les évolutions ;
- il est nécessaire de qualifier les prospects et projets tant sur le plan financier que technique.

La structuration et les périmètres de la veille

Au vu des périmètres de veille de l'Agence s'est posée la question de la suffisance d'une veille « gratuite » ou de la nécessité d'acquiescer une solution professionnelle. La sélection du logiciel a fait l'objet d'une grille d'analyse en fonction de nos besoins et des performances intrinsèques des solutions présentes sur le marché. Notre choix s'est porté sur une solution professionnelle, principalement en raison de la diversité et de la multiplicité de nos exigences.

- Les deux axes principaux de veille portent sur :
- les entreprises déjà présentes : l'objectif est d'identifier les menaces et opportunités pouvant concerner les filiales locales et d'en anticiper les conséquences. Il s'agit, par exemple, d'alerter les décideurs institutionnels lors de changements d'actionnariat ou de mettre en avant le site régional au sein d'un groupe lors de la détection d'un projet correspondant à ses compétences. Cela se traduit par l'enrichissement de nos « fiches entreprises » indispensables à une préparation optimale de nos visites auprès des dirigeants locaux et mettre à leur disposition notre ingénierie pour faire valoir leur établissement auprès de la maison-mère.
 - la détection d'intention d'investissement qui s'articule autour de la détection de projets potentiels pour lesquels la Franche-Comté a une solution à mettre en avant. Cette activité donne lieu à la constitution de « fiches opportunités » agrémentées d'un argumentaire et des différents contacts à solliciter. On vérifie la fiabilité du porteur de projet selon certains critères (viabilité financière de l'entreprise). Si elle est positive, un contact direct est pris avec le prospect afin de qualifier le projet et lui faire une offre de services.

Au sein du SIT auquel elle est intégrée, la veille s'insère dans une chaîne de production d'informations au même titre que la géomatique¹ et l'observation territoriale. Les produits de ces activités ont vocation à enrichir les dossiers d'offres en réponse aux projets d'investissement, à enrichir les outils de promotion économique, ou à mener des études territoriales demandées par les collectivités locales (stratégie, aide à la décision).

La géomatique au service du développement économique

Une grande partie des critères d'implantation d'une entreprise sont influencés par des données géographiques. La géomatique va notamment permettre d'apprécier la pertinence d'une implantation en Franche-Comté : nous géolocalisons d'abord les sites existants de l'entreprise prospectée, ainsi que les clients, fournisseurs ou concurrents potentiels ; ensuite, nous analysons les

répartitions spatiales entre ces sites (temps et distances), ce qui permet de déterminer une emprise géographique délimitée par un isochrone (exemple : moins d'une 1 heure de trajet). Ce périmètre est croisé avec un indicateur de viabilité économique (exemple : le nombre d'habitants). Cette combinaison forme le portrait-robot de l'aire de chalandise propre à l'entreprise ciblée (exemple : plus d'un million d'habitants à moins d'une heure de trajet) ; enfin, nous simulons une implantation de l'entreprise dans la région et calculons son aire de chalandise. Si les aires de chalandise simulées sont identiques ou supérieures à celles des sites réels de l'entreprise, nous considérons que la Franche-Comté peut valoriser sa situation géographique auprès de ce prospect. Les données résultantes viendront illustrer par des cartes les arguments personnalisés de nos offres.

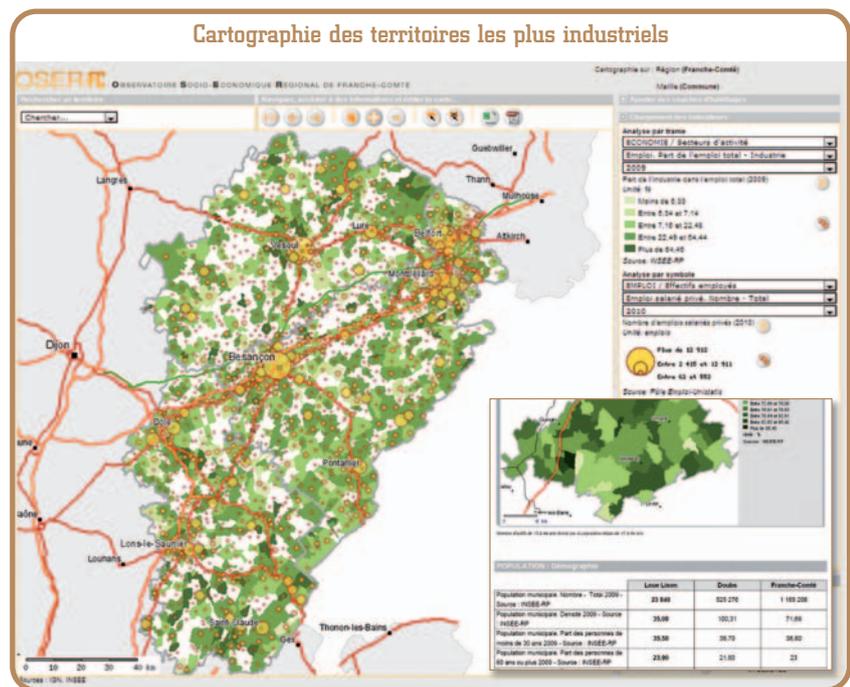
L'analyse spatiale peut également intervenir dans des recherches fines d'implantation pour trouver le site correspondant aux critères exposés dans le cahier des charges du porteur de projet. Le système d'information géographique de l'Agence (SIG exploitant la solution Arc View d'ESRI) permet ainsi de croiser des critères aussi variés que l'accessibilité, les dessertes en réseaux, l'occupation du sol, l'environnement, les risques naturels et industriels, la topographie, les zones aidées, etc. L'Agence produit également ses propres données spatialisées : les disponibilités régionales en termes de foncier et d'immobilier d'activités ; les entreprises, grappes d'entreprises et filières du tissu économique régional.

Avec ses outils et données, l'ARD Franche-Comté produit des cartes thématiques (voir par exemple la cartographie ci-contre) qui illustrent les études, les supports de promotion et accompagnent les décideurs, entreprises ou territoires, dans leur développement.

L'observation économique en accompagnement des territoires régionaux

Les missions de l'ARD Franche-Comté impliquent une connaissance fine des dynamiques de la région et des territoires infra-régionaux sur les champs socio-économiques.

Dans le cadre de nos réponses aux investisseurs potentiels, il nous faut disposer d'arguments concurrentiels et ce, de manière réactive ; certaines demandes sont courantes (poids de l'industrie dans la région ; capacités de formation ; aides aux entreprises, etc.), d'autres plus atypiques (nombre de traducteurs en chinois disponibles, par exemple !). Dans tous les cas, il s'agit de les illustrer par les indicateurs les plus appropriés. À cette fin, l'ARD a mis en place un entrepôt de données, progressivement enrichi par les contributions des collaborateurs et de partenaires régionaux. Des requêtes semi-automatiques ont été programmées afin de répondre aux besoins les plus récurrents. Une difficulté se pose cependant régulièrement : la disponibilité d'une donnée au bon



échelon géographique. Ainsi, par exemple, si un projet d'investissement concerne une communauté de communes en particulier, nous ne pourrions pas répondre précisément à la question du taux de chômage, puisque celui-ci n'est construit par la statistique publique qu'à un niveau géographique supérieur (la zone d'emploi en l'occurrence).

Le service Intelligence territoriale est également à la disposition des territoires de la région. Le volume de données entreposées en interne, la capacité de l'équipe ARD à les traiter, à les valoriser, à les analyser, sont autant de ressources et de compétences proposées aux collectivités locales, dans le cadre de l'action du Conseil régional (stratégie de développement économique, pôle d'appui aux territoires).

Nous pouvons classiquement accompagner les territoires en participant à des démarches d'état des lieux thématiques. Au-delà, nous avons, dès 2006, fait le pari de mettre à la disposition des acteurs du développement local un outil leur permettant de gagner en autonomie : la plateforme OSER-FC (Observatoire socio-économique régional de Franche-Comté)² a vu le jour grâce aux efforts conjoints de l'ARD, de la Chambre de commerce et d'industrie régionale et de l'agence de développement économique départementale Action 70. Dans un premier temps limité à la Haute-Saône, département pilote, la plateforme a été déployée au niveau régional en 2011. Elle offre gracieusement à tous une information structurée, qualifiée, sur les champs socio-économiques (emploi, activité, qualifications, etc.), sous la forme de données brutes, de cartes et de fiches territoriales automatisées. L'utilisateur a ainsi la possibilité de fabriquer les données nécessaires à une bonne décision en accédant à un matériau informatif, sans l'effort de la collecte, qu'il peut prendre à son compte pour analyse. Des études complètes ont été réalisées grâce à cet outil. ●

1 Ensemble des outils et méthodes permettant d'acquérir, de représenter, d'analyser et d'intégrer des données géographiques (Wikipédia).

2 www.oserfc.org



pbrenner.portroyal@gmail.com

Administrateur civil et territorial hors classe, ayant exercé dans les ministères (SPM, ministère de l'Outre-mer), la Commission européenne ou de grandes collectivités territoriales, Patrick Brenner est expert sur les questions de développement régional auprès de la Commission européenne, conférencier dans les écoles de la fonction publique (ENA, CNFPT) ou les universités en France et à l'étranger (La Sorbonne, State University of New York).

[**gouvernance**] L'acte III de la décentralisation vise à parfaire un processus engagé il y a plus de 20 ans pour remodeler le paysage institutionnel en donnant un rôle central aux régions. Quelles perspectives offre-t-il pour les lieux d'information que sont les services d'archives et les bibliothèques ?

Un partenariat public/privé pour l'information : épilogue de l'Acte III de la décentralisation ?

L'acte III de la décentralisation, qui a débuté avec les États généraux de la décentralisation du Sénat en octobre 2012, fut l'occasion pour le gouvernement de faire une série d'annonces. On a ainsi appris qu'un ministère de l'Égalité territoriale serait créé, que les textes de la décentralisation seraient présentés au Parlement avant la fin de cette année et que les 20 000 réponses à un questionnaire envoyé aux élus étaient en cours d'analyse par la Sofres.

Quelles nouveautés ?

Le Sénat nouvellement élu avait proposé de supprimer le conseiller territorial créé par la loi de 2010. Exit donc le rapprochement région/département dans les assemblées délibérantes et leur renouvellement en 2014. Bienvenue au nouveau Haut Conseil des Territoires qui se réunira à Paris pour rassembler des représentants du Sénat et d'associations d'élus, le Comité des finances locales et la Commission consultative d'évaluation des normes. Par ailleurs, les élections régionales ont été repoussées à l'année 2015 et le gouvernement revient sur les thèmes, inachevés depuis 2004, de la régionalisation, en accordant aux régions plus de pouvoirs en matière d'innovation, d'emploi, de recherche et pour la gestion des fonds structurels.

Mais la véritable question de fond est de savoir si les régions obtiendront un pouvoir normatif et réglementaire. Ce sera le cas pour la partie liée à la programmation des schémas régionaux d'aménagement du territoire qui doivent devenir prescriptifs, mais pas pour les règlements complétant les lois, car un pouvoir normatif poserait des problèmes aux autres collectivités territoriales qui n'en n'auraient pas¹.

On peut aussi se demander s'il faut créer une agence de financement des collectivités dans le projet de loi relatif à la création de la Banque publique d'investissement (BPI), transposition des directives européennes OPCVM 4 (sur les organismes de placement collectif coordonnés) et AIFM (sur les fonds d'investissement alternatifs). Dans un contexte de crise de la dette souveraine² où l'argent public se raréfie, quelles seront les vraies marges de manœuvre du secteur public ? Quelle sera la viabilité même des services publics face à l'absence de dynamisme de nos recettes et à un emprunt sans cesse plus abyssal pour régler ses coûts de fonctionnements ?

Les services publics de l'information (État, villes) et les médiathèques sont un exemple de services où les coûts sont supérieurs aux recettes. Outre-Manche, les bibliothèques ferment dans les villes moyennes et c'est la société civile qui, faute de moyens publics suffisants, organise la lecture publique (prêts, achats). Existe-t-il dans l'acte III de la décentralisation sur fond de crise des moyens additionnels de développer une politique des bibliothèques ? En 2013, la politique française de la lecture a besoin d'aides publiques, c'est un fait. Mais elle a aussi besoin que l'on clarifie le contexte de l'intervention, de maintenir le soutien public et d'organiser une aide additionnelle venant du secteur privé ou marchand. Nous le savons tous : les médiathèques sont confrontées au choc d'Internet et doivent développer une politique orientée vers l'innovation. Considérant que la crise du lectorat est antérieure à la crise économique (et à l'acte III de la décentralisation), le système de l'information publique, à cette occasion, doit être repensé dans les territoires.

Pour des partenariats public/privé

Depuis 1982, l'État et les villes ont vocation à subventionner les services des médiathèques. Au nom du libéralisme, certains souhaiteraient que l'État mette un terme aux aides et favorise, par exemple, le partenariat public/privé des équipements de

médiathèques ou des réseaux numériques territoriaux devenus de plus en plus onéreux. Même au Royaume-Uni, l'institution publique de la médiathèque est reconnue, malgré ou à cause de la crise, mais c'est son mode de gestion qui varie avec l'intervention salutaire du secteur privé.

Cette manne des impôts de la décentralisation III, déversée sur une politique de lecture publique, est-elle « une pluie d'or sur des diligences » à l'heure de la liberté de circulation des livres sur le Net et de la prise en charge croissante par le secteur privé des systèmes d'information ? Ne vaut-il pas mieux aider les nouvelles technologies et laisser faire ? La lecture publique ne passe-t-elle pas désormais par Internet plus que par la salle de lecture municipale ? Internet est à la fois la meilleure (multiplication infinie de l'offre d'information, accès beaucoup plus rapide et moins coûteux à la documentation) et la pire des choses pour le service public : les réseaux d'information territoriaux semblent désarmés et sont de moins en moins présents sur le terrain. Le lectorat de livres et de la presse y est en recul. Un comble dans un siècle de l'information ! Avec l'acte III de la décentralisation, assiste-t-on aux derniers jours du service public de la lecture et de l'information gérée par une fonction publique ?

Apporter de la valeur ajoutée

Toutefois, nous aurons toujours besoin de lieux pour classer, hiérarchiser, faire comprendre et circuler l'information dans les territoires, érigés « en système public ». Mais il n'est plus possible de faire de la médiathèque un lieu d'archives et de consultation, comme elle l'a été aux XIX^e et XX^e siècles. Si elle veut survivre, elle ne doit plus se cantonner à un service minimal de la lecture.

Une issue serait de proposer une information à haute valeur ajoutée. Car les citoyens, les entreprises d'un territoire donné sont toujours prêts à débours des sommes (autres que l'impôt) pour avoir accès à des informations traitées de façon originale et unique. Ce n'est plus la médiathèque de masse qu'il faut défendre ; désormais, les services territoriaux de l'information devront de plus en plus s'adapter à un public réduit ou spécialisé.

En contrepartie de son aide, la décentralisation nouvelle devrait stimuler (sans honte) le partenariat public/privé vers de nouveaux engagements : développer le lectorat, l'offre et la demande d'informations. Sans la crise, une telle intervention du secteur privé n'aurait pas pu être possible et, sans la récession, il n'y aurait pas eu de demande d'une régulation du public.

Réconcilier « service public gratuit » et « service marchand »

Est-ce un danger pour le service public ? Oui, si les collectivités s'engagent dans une spirale infernale consistant uniquement à réduire les coûts, pour faire face à la baisse de fréquentation. Non, si les

LES BIBLIOTHÈQUES ET L'ACTE III DE LA DÉCENTRALISATION

Les bibliothèques publiques opèrent dans le cadre d'une compétence culturelle partagée, garantie dans la loi du 2 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, que nul ne conteste. Il est donc peu probable que l'acte III traite des bibliothèques. L'Interassociation Archives-Bibliothèques-Documentation (IABD)¹ propose toutefois de toiletter le Code du patrimoine en généralisant la mention « bibliothèque intercommunale » quand il s'agit de bibliothèques municipales » et en définissant les missions des bibliothèques départementales. Notons aussi que les bibliothèques publiques sont des services, mis en place et financés dans le cadre de politiques publiques, soit dans un cadre financier naturellement contraint : il est légitime que l'efficience soit recherchée et que la mutualisation soit un moyen de bonne gestion.

Les bibliothèques désarmées face au numérique ? Sortons des idées reçues qui n'en font que de simples pourvoyeuses d'œuvres et d'informations, victimes d'un détournement de clientèle. Fréquentées par un nombre croissant d'usagers², elles constituent un réseau d'espaces publics aux fonctions multiples, y compris d'accès ou de médiation numériques. ●

Dominique Lahary,
président de l'IABD, vice-président de l'ABF

dom.lahary@orange.fr

¹ <http://www.iabd.fr/wp-content/uploads/2012/10/IABD-ArchivesBibliothèques-DécentralisationActe3.pdf>

² *Synthèse 2010 de l'activité des bibliothèques municipales*, www.culturecommunication.gouv.fr

collectivités s'adaptent et trouvent de nouvelles marges de manœuvre pour que leurs équipements, avec de nouveaux produits et des recettes dérivées, soient innovants pour les populations et les entreprises.

Les médiathèques n'ont jamais gagné d'argent avec la seule activité d'information. Si elles n'ont pas vocation à vendre des livres ou des DVD, il ne faut pas rejeter pour autant toute réflexion sur la tarification de leurs services. La bibliothèque de l'avenir pourrait cumuler « service public gratuit » et « service marchand », comme les musées européens et américains qui développent des services annexes (par régie ou par délégation) à leur mission d'origine. Pour se maintenir à flot, la médiathèque de demain devra chercher des sources de financement connexes, du mur virtuel aux services de conférences, en passant par des échanges, des prestations d'informations ciblées, et des politiques audacieuses pour stimuler la lecture à tous les âges.

Dans les bouleversements actuels, il est urgent de trouver un nouveau modèle économique où le service public territorial de l'information contribue à son maintien et son essor, combinant viabilité et liberté. Avec l'Acte III, place est donnée à l'imagination de solutions nouvelles et audacieuses pour que l'épilogue de la pièce soit joyeux et prospère. ●

¹ L'absence de tutelle d'une collectivité sur une autre est imposée par l'article 72 al. 5 de la Constitution française.

² « Dette souveraine : dette émise ou garantie par un émetteur souverain (généralement un État ou parfois une banque centrale) » (Source Wikipédia).